



ASSURANCE VOYAGE À L'ÉTRANGER : INDIVIDUELLE ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE



OBJECTIFS VISÉS

- Identifier les risques liés aux voyages à l'étranger et les besoins spécifiques en couverture.
- Maîtriser les garanties d'assurance individuelle accident et responsabilité civile voyage.
- Conseiller efficacement les clients sur les solutions adaptées à leur destination et à leurs activités.

PUBLIC

Agents généraux, courtiers, et gestionnaires de contrats spécialisés en assurance voyage. Chargés de clientèle et intermédiaires d'assurance souhaitant approfondir leurs compétences.

PRÉREQUIS

Notions de base en assurance individuelle et RC.

COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtriser l'évaluation des risques liés aux voyages, la gestion des garanties individuelles accident et responsabilité civile, et l'accompagnement client tout au long du processus.

FORMATEURS

Cette formation est animée par un formateur expert de Venus Consulting.

TARIF :

A partir de 1400 € HT

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscriptions se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PROGRAMME

1. INTRODUCTION À L'ASSURANCE VOYAGE À L'ÉTRANGER

- Enjeux des voyages internationaux :
 - Risques courants (accidents, incidents juridiques).
 - Rôle de l'assurance voyage dans la protection des individus et des tiers.
- Cadre légal et réglementaire des assurances voyage.

2. ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (IA)

- Définition et champ d'application :
 - Couverture des frais médicaux liés aux accidents.
 - Indemnisation en cas d'incapacité ou de décès.
- Exclusions fréquentes et points de vigilance.
- Garanties complémentaires :
 - Rapatriement sanitaire.
 - Assistance médicale et juridique.

3. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE (RC)

- Définition et périmètre des garanties :
 - Dommages matériels et corporels causés à des tiers.
 - Couverture des frais juridiques.
- Cas spécifiques :
 - Activités à risques (sports, location de véhicules).
 - Destination et législation locale.
- Exclusions courantes et recommandations.

4. ANALYSE DES BESOINS ET PROPOSITION DE SOLUTIONS

- Diagnostic des besoins clients :
 - Nature du voyage (professionnel, touristique, long séjour).
 - Destination, activités prévues, et risques associés.
- Sélection des garanties adaptées :
 - Contrats individuels ou familiaux.
 - Option d'assurance multirisque voyage.

5. GESTION DES RÉCLAMATIONS ET ACCOMPAGNEMENT CLIENT

- Procédure de déclaration en cas de sinistre :
 - Rassembler les preuves nécessaires.
 - Communication avec les prestataires locaux.
- Assistance au client :
 - Suivi des dossiers et relation avec les assureurs.
 - Gestion des litiges éventuels.

6. OUTILS POUR VALORISER L'ASSURANCE VOYAGE

- Argumentaires pour expliquer l'importance de ces garanties.
- Techniques pour convaincre les clients hésitants.
- Stratégies de fidélisation grâce aux assurances voyage.

PERSONNALISATION DE LA FORMATION

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS

Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM... - Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

